



BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
AC9, Rue Al Mawssa, Secteur 15, Hay Ryad
10100 - Rabat - Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca - Maroc

T2S GROUP HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024



BDO-Audit, Tax & Advisory S.A.
AC9, Rue Al Mayssa, Secteur 13, Hay Ryad
10100 - Rabat - Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca - Maroc

**Aux Actionnaires de
T2S GROUP HOLDING SA
Lot 84, zone industrielle OULED SALEH
Casablanca, Maroc**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

1.1. Avec la société Techniques Science Santé (T2S SA)

1.1.1. Convention de prêt (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration):

- **Personnes concernées** : T2S GROUP HOLDING actionnaire de T2S SA
- **Nature et objet de la convention** : La société T2S GROUP Holding a octroyé un prêt à la société T2S SA d'une valeur de 10.000 KMAD ;
- **Modalités de la convention** : les prêts sont rémunérés à hauteur de 3,19% l'an.
- **Prestations fournies ou reçues en 2024** : La société T2S SA a comptabilisé dans les produits de l'exercice 2024 les intérêts à hauteur de 43 KMAD HT.
- **Sommes versées** : Aucun montant n'a été encaissé en 2024 par T2S SA au titre de cette convention.
- **Solde du prêt au 31 décembre 2024** : 10.000 KMAD.

1.1.2. Convention de prestations de services (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration)

- **Personne concernée** : T2S Group Holding actionnaire dans T2S
- **Modalités de la convention** : Les coûts engagés par T2S Group Holding, dans le cadre de prestations de services fournies à la société T2S, feront l'objet d'une refacturation avec une marge de 10% à la filiale au prorata du chiffre d'affaires.
- **Prestations fournies ou reçues en 2024** : La société T2S Group Holding a comptabilisé des produits de 7.711 KMAD HT ;
- **Sommes reçues** : Aucun encaissement n'a été effectué en 2024

1.2. Avec la société IM ALLIANCE

Entités concernées : T2S GROUP HOLDING actionnaire d'IM ALLIANCE

1.2.1. Convention de prêt (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration) :

- **Nature de la prestation** : T2S GROUP HOLDING a octroyé à la société IM ALLIANCE un prêt à hauteur de 15.000 KMAD rémunéré à un taux de 3.19% annuel.
- **Le montant remboursé au cours de l'exercice** : Aucun remboursement n'a été effectué en 2024
- **Prestations fournies ou reçues en 2024** : La société T2S GROUP HOLDING a comptabilisé dans les produits de l'exercice 2024 les intérêts à hauteur de 391 KMAD HT.
- **Sommes reçues** : Aucune
- **Le solde du prêt au 31.12.2024** : 15.000 KMAD

1.2.2. Convention de prestations de services (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration):

- **Nature de la prestation** : T2S Group Holding a engagé des coûts, dans le cadre de prestations de services fournies à la société Im Alliance SA, qui seront margés au taux de 10% et refacturés à la filiale IM ALLIANCE au prorata du chiffre d'affaires
- **Prestations fournies ou reçues en 2024** : La société T2S GROUP HOLDING a comptabilisé des produits de 3.057 KMAD HT au titre de l'exercice 2024.
- **Sommes reçues** : Aucun encaissement n'a été effectué en 2024.

1.3. Avec la société CYCLOPHARMA

Convention de prestation de services (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration)

- **Personnes concernées** : T2S Group Holding actionnaire indirect dans CYCLOPHARMA.
- **Nature de la prestation** : Les coûts engagés par T2S Group Holding, dans le cadre de prestations de services fournies à Cyclopharma, feront l'objet d'une refacturation au taux de 10% avec une marge à la filiale au prorata du chiffre d'affaires.
- **Prestations fournies ou reçues en 2024** : La société T2S GROUP HOLDING a comptabilisé des produits de 1.011 KMAD HT au titre de l'exercice 2024.
- **Sommes reçues** : Aucun encaissement n'a été effectué en 2024.

1.4. Avec la société BINARIOS

Convention de prestations de services (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration)

- **Personnes concernées** : T2S Group Holding actionnaire dans BINARIOS.
- **Nature de la prestation** : Les coûts engagés par T2S Group Holding, dans le cadre de prestations de services fournies à Binarios, feront l'objet d'une refacturation avec une marge de 10% à la filiale au prorata du chiffre d'affaires.
- **Prestations fournies ou reçues en 2024** : La société T2S GROUP HOLDING a comptabilisé des produits de 409 KMAD HT au titre de l'exercice 2024.
- **Sommes reçues** : Aucun encaissement n'a été effectué en 2024.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Avec M. Abderraouf Sordo

Personne concernée : M. Abderraouf SORDO, actionnaire de T2S GROUP HOLDING.

2.1.1. Convention d'avance en compte courant (non écrite et non autorisée au préalable par le conseil d'administration).

- **Nature et objet de la convention :** Les avances versées par M. Abderraouf SORDO au profit de la société T2S GROUP HOLDING SA.
- **Le solde des avances au 31 décembre 2023 :** 28.000 KMAD
- **Montant des avances versées au cours de l'exercice 2024 :** 50.000 KMAD versés par M. Abderraouf SORDO au profit de la société T2S GROUP HOLDING SA.
- **Montant des remboursements au cours de l'exercice 2024 :** un montant de 40.000 KMAD a été remboursé par la société T2S Group Holding SA.
- **Solde des avances reçues au 31 décembre 2024 :** 38.000 KMAD.

2.1.2. Convention de prêt

- **Nature et objet de la convention :** M. Abderraouf Sordo a signé avec la société T2S GROUP HOLDING un contrat de prêt pour un montant de 88.000 KMAD ;
- **Condition et modalités de rémunération :** Selon les termes du contrat, le prêt est consenti avec un taux d'intérêt annuel de 11% HT
- **Prestations fournies ou reçues en 2024 :** La société T2S GROUP HOLDING a comptabilisé dans les charges de l'exercice 2024 les intérêts à hauteur de 12.593 KMAD HT.
- **Montant décaissé au cours de l'exercice :** Aucun remboursement n'a été effectué courant l'exercice 2024
- **Solde du prêt au 31/12/2024 :** 110.283 KMAD.

2.2. Avec la société T2S SA

Convention d'avance en compte courant (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration)

- **Personnes concernées :** la société T2S GROUP HOLDING, actionnaire dans le capital de la société T2S et M. Abderraouf SORDO, actionnaire de T2S GROUP HOLDING et Président Directeur Général de T2S.
- **Nature et objet de la convention :** T2S GROUP HOLDING a octroyé à la société T2S une avance au cours de l'exercice 2024 d'un montant de 7.000 KMAD rémunérée à un taux de 3,19% (auparavant 5% en 2023)
- **Montant des remboursements au cours de l'exercice 2024 :** 7.000 KMAD remboursé par la société T2S SA.
- **Prestations fournies ou reçues en 2024 :** La société T2S GROUP HOLDING a comptabilisé des produits de 1 KMAD HT au titre de l'exercice 2024.
- **Solde des avances au 31 décembre 2024 :** Néant.



BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
AC9, Rue Al Mayssa, Secteur 13, Hay Ryad
10100 - Rabat - Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca - Maroc

2.3. Avec la société IM ALLIANCE SA

Convention d'avance en compte courant (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration)

- **Personnes concernées** : la société T2S GROUP HOLDING SA, actionnaire de la société IM ALLIANCE et M. Ahmed ACHAACH, Président Directeur Général de la société IM ALLIANCE et actionnaire de la société T2S GROUP HOLDING
- **Nature et objet de la convention** : T2S GROUP HOLDING SA a octroyé à la société IM ALLIANCE une avance au cours de l'exercice 2023 d'un montant de 13.000 KMAD non rémunérées.
- **Montant des remboursements au cours de l'exercice** : Cette avance a été totalement remboursée en 2024.
- **Solde des avances versées au 31 décembre 2024** : Néant.

Casablanca, le 13 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
Hay Ryad, Rue Al Mayssa, AC9, Secteur 13,
10100 - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
KCE 001529604000091

Abderrahim GRINE
Associé

Forvis Mazars

76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7ème Etage - Casablanca
Tél 05 22 42 34 23 (19)

Adnane LOUKILI
Associé